

## Déclaration des tonnages de papiers 2008

### **Avec EcoFolio, les collectivités perçoivent des soutiens financiers pour le recyclage des papiers**

**Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2009, les collectivités peuvent déclarer leurs tonnages de papiers collectés auprès d'EcoFolio, éco-organisme des papiers. Dès la fin de l'année, elles percevront une aide financière, versée selon un barème incitatif\* au recyclage.**

93% de la population française concernée

**Le partenariat EcoFolio concerne aujourd'hui plus de 56 millions d'habitants.** Moins de deux ans après sa mise en place, c'est 93% de la population française qui en bénéficie. **En effet, près de 1000 collectivités perçoivent des soutiens versés par EcoFolio** et à travers lui par les émetteurs de papiers qui affirment ainsi leur responsabilité environnementale.

**Les collectivités partenaires peuvent dès aujourd'hui déclarer** leurs tonnages de papiers pour 2008. A titre exceptionnel, celles qui n'ont pas encore communiqué leurs tonnages 2006 et 2007 peuvent le faire jusqu'au 31 octobre prochain. Elles percevront des soutiens rétroactivement.

Déclarer en ligne, c'est facile

Déclarer ses tonnages de papiers est simple et rapide. Un extranet a été mis en place par EcoFolio pour permettre aux collectivités de réaliser l'ensemble des opérations en ligne (<https://aval.ecofolio.fr>). **Quelques clics suffisent pour saisir les tonnages, renseigner le nom du repreneur et finaliser sa déclaration.** Cette procédure dématérialisée, plébiscitée en 2008 par les collectivités, permet de réels gains de temps. Une équipe de conseillers téléphoniques est également à disposition du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, pour répondre à toutes leurs questions au 01 53 32 86 70.

32 millions de soutiens en 2008...

Lancé en 2008, le dispositif s'est mis en place en un temps record et a enregistré ses premiers résultats : **32 millions d'euros ont été versés en moins d'un semestre aux collectivités partenaires, au titre des tonnages 2006 et 2007.**

... Et déjà des ailes pour le recyclage

Dès cette première année de versement des soutiens, une hausse de 10% des tonnes de papiers recyclés a été enregistrée. « Avec EcoFolio, les collectivités ont un partenaire dédié aux déchets papiers. Aujourd'hui notre dispositif crée une synergie entre tous les acteurs de la filière. Faire progresser le recyclage est une ambition partagée par tous. **Recycler nos vieux papiers permet une gestion durable du biomatériau et préserve l'environnement** » commente Géraldine Poivert, directrice générale d'EcoFolio.

*\* 65 euros par tonne recyclée, 30 euros par tonne valorisée (valorisation énergétique, compostage ou méthanisation) et 2 euros par tonne orientée en centre d'enfouissement.*

**EcoFolio en quelques mots...**

Société privée sans but lucratif, agréée par l'Etat en 2007, EcoFolio est l'éco-organisme des papiers. Il regroupe les émetteurs d'imprimés papiers. Il collecte les contributions de ses adhérents et les reverse sous forme de soutiens financiers aux collectivités territoriales engagées dans la collecte sélective et le recyclage des papiers. Plateforme de convergence de la filière papiers, EcoFolio assume également une mission environnementale et citoyenne : optimisation de l'ensemble de la chaîne, sensibilisation du public au tri, démarches de prévention.

Pour tout savoir sur EcoFolio, rendez vous sur le site <http://www.ecofolio.fr/>

Contact : Valérie Lévêque - 01 53 32 86 60 – [presse@ecofolio.fr](mailto:presse@ecofolio.fr)